

- 6 février 2018
- La Tribune
- JEAN-FRANÇOIS GAGNON jean-francois.gagnon@latribune.qc.ca

Orford attend toujours

ORFORD — Construite au coût de plus de huit millions \$, l'usine d'épuration des eaux du Canton d'Orford demeure au centre d'un litige. Un rapprochement entre la Municipalité et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Changements climatiques du Québec, survenu il y a quelques années, laissait entrevoir une issue prochaine, mais l'interminable saga se poursuit en 2018. L'usine d'épuration des eaux d'Orford et ses lits d'infiltration, dont la construction remonte à plus de 12 ans, ont été conçus de manière à protéger le mieux possible la rivière aux Cerises, située à proximité, et le lac Memphrémagog, un réservoir d'eau potable pour des dizaines de milliers de personnes. Les lits présentent toutefois, encore aujourd'hui, des problèmes majeurs.



PHOTO LA TRIBUNE, ARCHIVES **Marie Boivin, nouvelle mairesse d Orford**

Député d'Orford, Pierre Reid affirme qu'il était devenu «très confiant» que le litige se réglerait sans que les tribunaux interviennent. Il a cependant déchanté dans les mois qui ont précédé les élections municipales de novembre 2017.

«Les choses progressaient bien, puis tout s'est soudainement arrêté quand le Ministère a tout remis en question un peu avant les élections», confie M. Reid.

Le député d'Orford est peu loquace lorsqu'on l'interroge concernant ce dossier. Mais il spécifie être régulièrement intervenu auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Changements climatiques ainsi que du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le but de faire progresser les discussions.

«Je ne peux pas vraiment faire de commentaires publics au sujet de ce dossier, affirme Pierre Reid. Par contre, je peux vous dire que le Canton d'Orford a fait des efforts inouïs là-dedans et que, si ça devient nécessaire un jour, j'aurai plein de choses à raconter.»

Avant les dernières élections municipales, le poste de maire d'Orford était occupé par Jean-Pierre Adam. La Tribune l'a contacté vendredi pour savoir ce qui a causé les délais supplémentaires auxquels M. Reid fait allusion, mais il a refusé de commenter. «J'ai passé le flambeau à une nouvelle administration», a-t-il fait valoir.

M. Adam était maire lorsque, en 2015, les trois parties impliquées dans ce dossier – la troisième étant la firme Les Services exp – en étaient arrivées à une entente qui permettait la mise en place d'un protocole d'une durée d'un an afin d'évaluer les performances de l'usine d'épuration et rendait possible un retour à la normale.

L'entente en question paraissait une grande avancée en 2015 puisque Orford avait déposé, deux ans plus tôt, une poursuite de 10,6 M \$ visant le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Changements climatiques et Les Services exp. Le recours aux tribunaux n'apparaissait donc plus comme la seule issue possible aux yeux des élus de la municipalité. L'espoir renaissait.

LA MAIRESSE CONFIANTE

Ayant succédé à Jean-Pierre Adam à la mairie d'Orford, Marie Boivin se montre confiante qu'une ou des étapes cruciales soient franchies à court terme. «Disons que ça bouge dans ce dossier. C'est de bon augure», déclare-t-elle.

L'un des objectifs de la municipalité est de mettre la main sur un certificat d'autorisation modifié pour son usine d'épuration des eaux. Cela régulariserait en quelque sorte la situation.

Afin d'obtenir la modification souhaitée, le Canton d'Orford a commandé une nouvelle étude au sujet des lits d'infiltration de l'usine, conçus pour recevoir l'eau traitée et amoindrir l'impact environnemental de l'équipement municipal.

Une fois l'étude sur les lits d'infiltration réalisée, on décidera de l'avenir de ceux-ci. Le Canton d'Orford sera-t-il invité à continuer à les utiliser? Ou choisira-t-on tout simplement d'abandonner leur utilisation? La question sera normalement tranchée à court terme.

Par ailleurs, la Municipalité espère bientôt en arriver à une entente en vue de mettre ce litige derrière elle une fois pour toutes. «On a demandé à nos procureurs de travailler là-dessus. Ils parlent avec les représentants du Ministère et de la firme Exp», révèle-t-elle.

Advenant qu'aucun terrain d'entente ne soit trouvé, Orford laissera les procédures juridiques déjà entreprises reprendre leur cours. «On a de la bonne volonté. Mais on va opter pour un procès si c'est nécessaire. On a encore quelques mois pour éviter que ça se règle en cour.»

ANALYSE EN COURS

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Changements climatiques révèle quant à lui que «l'analyse de la demande de certificat d'autorisation est avancée».

«Le Ministère est en attente d'informations additionnelles pour compléter l'analyse du dossier. Le certificat pourra être délivré lorsque l'acceptabilité environnementale aura été démontrée», spécifie-t-on.

Cela dit, Québec confirme que le recours aux lits d'infiltration n'est pas une nécessité absolue dans le cas de cette usine. Le rejet de l'eau traitée dans la rivière aux Cerises directement est «acceptable d'un point de vue environnemental, sous certaines conditions». On aurait cependant quelques doutes quant à cette pratique en période estivale.